

dissolvant les Chambres, sans avis préalable, après le 17 novembre? Cette taxe aurait été en vigueur. Ce vol se serait continué.

L'hon. M. MARTIN: Nous aurions repris le pouvoir.

M. FLEMING: Le Parlement n'aurait pas eu l'occasion de se prononcer, le Gouvernement ne l'ayant pas consulté. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il dit quelque chose?

L'hon. M. MARTIN: Nous aurions été réélus.

M. FLEMING: Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en est venu à mépriser l'intelligence de la population au point de croire que cette dernière porterait de nouveau au pouvoir un parti qui a foulé aux pieds les droits constitutionnels des Canadiens, il devrait avoir honte de formuler ici une observation comme celle-là. Pour moi, j'aime mieux croire que la population ne manque pas d'intelligence et qu'elle est résolue à ne perdre ni ses libertés légitimes ni ses droits constitutionnels aux mains d'un gouvernement qui n'est plus responsable envers le peuple.

Une VOIX: Plus fort.

L'hon. M. MARTIN: L'honorable député connaît-il le résultat du dernier sondage Gallup?

M. FLEMING: Que nos sarcastiques collègues d'en face se souviennent seulement d'un certain Charles Ier et d'autres personnages qui se complaisaient, dans les jours de leur grande prospérité, à toutes sortes de facéties. Je dis, le plus sérieusement du monde, au ministre des Finances et aux autres, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, par exemple, qui vient d'accourir à la rescousse de son collègue...

L'hon. M. ABBOTT: Merci.

M. FLEMING: ...qu'un de ces jours, en examinant le cadavre politique de ces ministres, nous nous exclamerons: "Hélas, pauvre Yorick, où sont passées tes railleries et arguties?"

Le ministre des Finances, ce soir, a voulu tirer un motif de satisfaction de ce que le Parlement avait déjà été prévenu de sa convocation, le jour où il a prononcé son discours à la radio. Il semble que le Gouvernement estime que convoquer les Chambres c'est exactement comme si le Parlement siégeait, du moins lorsque cela fait son affaire. Or une proclamation du genre de celle que l'on a émise à la fin du mois d'octobre dernier, convoquant les Chambres pour le 5 décembre, n'est pas immuable. Il est souvent arrivé que

[M. Fleming.]

des proclamations de ce genre aient été retirées après leur émission. La constitution donnait au Gouvernement le droit incontestable de retirer la proclamation convoquant les Chambres. Rien n'eût été plus facile. On l'a déjà fait d'ailleurs. Quelle aurait été la situation? Quel avantage le ministre escomptait-il en prononçant son allocution radiophonique quelques jours après que le Parlement eût été convoqué par proclamation? Cette dernière n'engageait pas le Gouvernement à se présenter devant le Parlement le 6 décembre.

J'ai dit que l'adoption de la résolution et du projet de loi qui lui fera suite équivalra à une approbation du plus violent assaut contre les droits constitutionnels des Canadiens qui ait jamais été lancé à une époque quelconque de notre histoire. Qu'on remonte aux jours antérieurs à l'existence du gouvernement responsable, alors que des gens qui se disaient libéraux luttaient pour l'instauration de ce régime au Canada, et l'on ne trouvera aucun acte des gouvernants de cette époque, qui ne croyaient pas avoir de comptes à rendre aux représentants du peuple, qui soit le moins comparable au mépris des droits du Parlement que le Gouvernement n'a cessé de manifester dans ce cas-ci.

L'hon. M. MARTIN. Parlez plus haut.

M. FLEMING: Je parlerais plus haut si j'avais le moindre espoir que les paroles judiciaires pussent pénétrer dans l'esprit de certains honorables députés d'en face.

L'honorable député de Vancouver-Burrard a dit aux membres de cette Chambre quel effet la création d'un précédent aurait en l'occurrence. Si le Parlement approuve ce qui a été fait,—et il y aura certes approbation de sa part si la résolution et le bill qui le suivra sont adoptés,—la voie se trouvera ouverte à d'autres violations des droits constitutionnels des hommes et des femmes du Canada, de la part du groupe oligarchique qui se prétend un gouvernement. N'y a-t-il pas un seul honorable député siégeant à votre droite, monsieur le président, qui ait gardé un reste de fidélité aux principes du libéralisme? Ne s'en trouve-t-il pas un seul qui ait conservé la notion de l'importance de ces grandes sauvegardes constitutionnelles et qui ose se prononcer sur la question? Je défie tout simple député ministériel de nous dire qu'il appuie l'attitude du ministre des Finances, qu'il absout ses méthodes, et qu'il appuiera la mesure. Je le défie surtout de motiver pareille attitude. Mon défi s'adresse à tout honorable député siégeant à votre droite.

M. CLEAVER: Si l'honorable député veut reprendre son siège, je relèverai le défi.